

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 4 décembre à 20h00.

Sont présents les conseillères et conseillers, Richmond Viau poste no.1, Deborah Beattie poste no.2, Maude St-Hilaire poste no.3, Julie Bergeron poste no.4, Jean-Marc Lamoureux poste no.5, Jennifer Levie poste 6, tous formant quorum. Monsieur Lucien Bouchard, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Également présente la greffière d'assemblée, Sylvie Dubuc.

2023-12-180 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 4 DÉCEMBRE 2023

1. Ordre du jour 4 décembre 2023
2. Procès-verbal du 6 novembre 2023
3. Comptes payables
4. Règlements :
 - a) Adoption règlement no.320-2, modifiant le règlement no.320 de gestion contractuelle
 - b) Adoption du règlement no.318-1 modifiant le règlement no.318 de délégation de certains pouvoirs à la direction générale et d'octroyer des dépenses et de passer des contrats
 - c) Avis de motion et 1^{er} projet règlement no.330-1, modification du règlement no.330 déterminant les taux et les paiements par versement des taxes municipales du tarif des compensations de matières résiduelles pour les services municipaux pour l'année 2024
 - d) Avis de motions et 1^{er} projet de règlements pour concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC des Jardins-de-Napierville no.308-6 et no.309-16
- ~~5. Dépôt d'une demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec~~
6. Attribution d'adresses civiques
7. Annulation de l'excédent affecté pour l'équilibre budgétaire de 2023
8. Déclaration d'hospitalité et autres avantages reçus
9. Calendriers des séances du conseil 2024
10. Autorisation de dépenses :
 - a) Administration :
 1. Gratuité aux résidents à l'entrée du Parc régional Saint- Bernard-de-Lacolle
 2. Aide financière aux entreprises locales :
Domaine des Salamandres
 - b) Voirie
 - c) Service des incendies
 - d) Appuis financiers, dons
11. Rapports mensuels
 - a) Inspecteur de la voirie
 - b) Inspecteur municipal en bâtiment
 - c) Service des incendies
12. Sujets divers
13. Correspondance
14. Période des questions
15. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,

APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 12 "Sujets divers", ouvert.

2023-12-181 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 NOVEMBRE 2023

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Levie,
APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 6 novembre 2023 tel que déposé.

2023-12-182 ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2023, ou par une appropriation de surplus ;

202300463	2023-11-07	Bell Canada	217.91 \$
202300464	2023-11-07	Hydro-Québec	1,308.76 \$
202300465	2023-11-07	Desjardins - Assurances	2,790.24 \$
202300466	2023-11-07	Bell Mobilité	48.25 \$
202300467	2023-11-07	Ecole St-Romain (CSSDGS)	1,000.00 \$
202300468	2023-11-07	Sourire sans fin	100.00 \$
202300469	2023-11-07	Lucy Savage	500.00 \$
202300470	2023-11-09	SERVICE D'ACTION BÉNÉVOLE	300.00 \$
202300471	2023-11-09	BELL Canada - INTERNET	121.92 \$
202300472	2023-11-09	WEX Canada Ltd. (esso)	1,342.81 \$
202300473	2023-11-09	Cogeco Connexion Inc.	209.83 \$
202300474	2023-11-23	Pavages MCM Inc.	40,137.78 \$
202300475	2023-11-23	Bell Mobilité	47.08 \$
202300476	2023-11-23	Hydro-Québec	157.68 \$
202300477	2023-11-23	BELL Canada - INTERNET	118.37 \$
202300478	2023-11-30	AREO-FEU	5,233.52 \$
202300479	2023-11-30	CMP Mayer Inc.	23,975.73 \$
202300480	2023-11-30	JALEC INC.	4,245.16 \$
202300481	2023-12-04	AREO-FEU	2,048.20 \$
202300482	2023-12-04	Dunton Rainville	230.53 \$
202300483	2023-12-04	Fonds d'information	40.00 \$
202300484	2023-12-04	Infotech	540.39 \$
202300485	2023-12-04	Perron et fils Inc.	401.22 \$
202300486	2023-12-04	Pierre Martin	300.00 \$
202300487	2023-12-04	Ricoh Canada	223.63 \$
202300488	2023-12-04	EFT - Hemmingford Fire services - Admin. & dépl.	3,125.00 \$
202300489	2023-12-04	Pavages MCM Inc.	60,230.63 \$
202300490	2023-12-04	Duteau, Gerald Jr. (Jay)	344.92 \$
202300491	2023-12-04	JALEC INC.	919.80 \$
202300492	2023-12-04	BUDGET PROPANE	195.86 \$
202300493	2023-12-04	Paul De Lagrave	780.00 \$
202300494	2023-12-04	Groupe géomatique AZIMUT inc.	2,735.25 \$
202300495	2023-12-04	HAMSTER	475.22 \$
202300496	2023-12-04	Groupe Sécurité Alarma	960.29 \$
202300497	2023-12-04	SPCA Roussillon	1,433.92 \$
202300498	2023-12-04	SERVICE RG 1998	264.44 \$
202300499	2023-12-04	Tetreault Electric	921.25 \$
202300500	2023-12-04	EFT - Hemmingford Fire services - 40%	5,202.00 \$
202300501	2023-12-04	TECHNOLOGIES BIONEST INC.	732.77 \$
202300502	2023-12-04	Tammy Vaillancourt	225.00 \$
202300503	2023-12-04	Conteneur S. Yelle Inc.	2,870.93 \$
202300504	2023-12-04	NAPA - Pieces d'auto Blouin & Roy inc.	465.59 \$
		New York State Asso. Fire Chiefs (HFS) - 45\$ USD	63.10 \$
		Labarge Agency - Assurance vie (HFS) - 1 614.72\$ USD	2,261.90 \$
		Paie des employés	24,720.19 \$
			194,567.07 \$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 194 567,07 \$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

2023-12-183 ADOPTION RÈGLEMENT NO.320-2 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT NO.320 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de règlement no.320-2;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire d'indiquer au règlement de gestion contractuelle un montant en particulier, mais plutôt d'y inscrire la possibilité de donner gré à gré des contrats jusqu'au « seuil maximum décrété par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation obligeant de procéder par appel d'offres public » ;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 5.1 du règlement no.320, le montant indiqué est de 75 000\$ pour donner des contrats de gré à gré ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Levie,
APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le règlement no. 320-2 et de promulguer par avis public.

2023-12-184 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.318-1 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT NO.318 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS DE DÉPENSÉ ET D'OCTROYER DES CONTRATS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de règlement no.318-1;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 3 du règlement no.318, le montant maximal autorisé par la direction générale greffe-trésorerie pour la dépense où un contrat en cause doit être modifié de 10 000\$ à 50 000\$, pour mieux refléter l'augmentation des prix ,principalement dans le domaine des travaux publics, et qu'à partir de 50 001\$ le conseil municipal doit autoriser la dépense;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le règlement no.318-1 et de promulguer par avis public.

AVIS DE MOTION, PROJET NO. 330-1, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.330 DÉTERMINANT LES TAUX ET LES PAIEMENTS PAR VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET DU TARIF DES COMPENSATIONS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

La conseillère Maude St-Hilaire donne un AVIS DE MOTION, avec une dispense de lecture, qu'à une prochaine séance régulière, le conseil prévoit adopter le projet de règlement no.330 -1 pour adopter les taux de la taxation foncière ainsi que celui pour la gestion des matières résiduelles.

2023-12-185 PREMIER PROJET NO. 330-1, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.330 DÉTERMINANT LES TAUX ET LES PAIEMENTS PAR VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET DU TARIF DES COMPENSATIONS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 330 permet d'imposer les taux de taxes et fixer la tarification annuelle pour la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les taux, tarifs et le calendrier des versements changent à chaque année;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le premier projet no.330 -1 modifiant le règlement no.330.

AVIS DE MOTION, PROJET NO. 308-6, MODIFIANT LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.308 INTITULÉ PLAN D'URBANISME

Le conseiller Jean-Marc Lamoureux donne un AVIS DE MOTION, avec une dispense de lecture, qu'à une prochaine séance régulière, le conseil prévoit adopter le projet de règlement no.308-6 modifiant le règlement no.308, intitulé plan d'urbanisme.

2023-12-186 PREMIER PROJET NO.308-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.308 INTITULÉ PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le tableau 2.11 de l'article 2.2.4 du règlement intitulé plan d'urbanisme URB-205-14-200 modifiant le schéma d'aménagement en vigueur de la MRC des Jardins-de-Napierville, est remplacé par le tableau prévu dans le règlement nO. 308-6;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux
APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le projet de règlement no.308-6, afin qu'il soit en concordance avec le règlement URB-205-14-2022 de la MRC des Jardins-de-Napierville.

AVIS DE MOTION, PROJET NO. 309-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.309

La conseillère Julie Bergeron, donne un AVIS DE MOTION, avec une dispense de lecture, qu'à une prochaine séance régulière, le conseil prévoit adopter le projet de règlement no.309-16 modifiant le règlement no.309, intitulé zonage.

2023-12-187 PREMIER PROJET NO.309-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.309

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.4.3 du règlement no309 intitulé zonage, doit être abrogé et remplacé par l'article indiquant qu'aucun nouveau prolongement de conduite d'aqueduc ou d'égout ne pourra être effectué en zone agricole, sauf dans les cas mentionnés au règlement no.309-16;

CONSIDÉRANT QUE les grilles RE-1, RE-2, RE-3 et RE-5 ont été modifiées afin d'exiger la mise en vigueur d'un règlement de Plan d'aménagement d'ensemble avant la construction d'habitation unifamiliale ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le projet de règlement no.309-16, afin qu'il soit en
concordance avec les règlements URB-205-12-2020 URB-205-14-2022 de
la MRC des Jardins-de-Napierville.

2023-12-188 ATTRIBUTION D'ADRESSES CIVIQUES

CONSIDÉRANT QUE l'attribution d'adresses civiques doit être approuvée
par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice municipale et environnement attribue la
séquence des adresses suivantes :

Lot 6 498 724 187 route 202	Lot 6 536 129 788 route 202
Lot 6 498 725 177 route 202	Lot 6 536 130 790 route 202
Lot 6 536 126 776 route 202	Lot 6 536 131 792 route 202
Lot 6 536 128 786 route 202	Lot 6 163 998 767 route 202
Lot 6 163 999 769 route 202 (existant)	Lot 6 538 032 786 route 219

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les adresses civiques ci-haut mentionnées.

2023-12-189 ANNULATION DE L'EXCÉDENT AFFECTÉ POUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE DE 2023

CONSIDÉRANT QUE l'excédent affecté de 123 329,64\$ prévu pour
équilibrer le budget de 2023 n'est plus nécessaire ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
ET RÉSOLU à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté

D'AUTORISER l'annulation de l'excédent affecté pour l'équilibre budgétaire
de 2023 au montant total de 123 329,64\$ et que ce montant retourne à
l'excédent non affecté (surplus libre).

DÉCLARATION D'HOSPITALITÉ ET AUTRES AVANTAGES REÇUS

Après vérification auprès des membres du conseil, la directrice générale
affirme n'avoir reçu aucune déclaration pour 2023.

Les règles prévues au Code d'éthique et de déontologie des élus
municipaux prévoient que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre
avantage reçu par un membre d'un conseil de la municipalité et qui n'est
pas de nature purement privée ou visée par le paragraphe 4^o du premier
alinéa de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit,
lorsque sa valeur excède celle fixée par le code, laquelle ne peut être
supérieure à 200 \$, faire l'objet dans les 30 jours de sa réception d'une
déclaration écrite par ce membre auprès du greffier-trésorier de la
municipalité.

Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la
marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu et préciser le nom du donateur
ainsi que la date et les circonstances de sa réception. Le greffier-trésorier
tient un registre public de ces déclarations. Voir article 2 *du CODE*

Le dépôt est lu par la directrice générale

2023-12-190 CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jennifer Levie, APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2024**, qui se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **20 h**, au 505 rue frontière a Hemmingford.

- | | |
|---------------|--------------|
| - 8 janvier | - 5 février |
| - 4 mars | - 8 avril |
| - 6 mai | - 3 juin |
| - 8 juillet | - 5 août |
| - 9 septembre | - 7 octobre |
| - 4 novembre | - 2 décembre |

QU 'un avis public du présent calendrier soit publié.

2023-12-191 GRATUITÉ POUR LES RÉSIDENTS DU CANTON DE HEMMINGFORD AU PARC RÉGIONAL SAINT- BERNARD DE-LACOLLE

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût de la vie, pour les familles et les personnes vivant seules de tous les groupes d'âge, la participation à des activités sportives devient difficile à payer;

CONSIDÉRANT QUE le Parc régional à Saint-Bernard -de-Lacolle est un excellent endroit aménagé en pleine nature, pour pratiquer des sports d'hiver, tel que la raquette, le ski de fond, la glissade sur tube, le patin, et durant les autres saisons, la randonnée et le disque-golf;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle offre à la municipalité un accès gratuit à tous les citoyens pour la saison 2023-2024 au coût de 10\$ par habitant, le montant total est de 20,220\$;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens intéressés à l'entrée gratuite devront se présenter à l'accueil au Parc Régional, situé au 219 rang Saint-André à Saint-Bernard-de-Lacolle, avec une pièce d'identité indiquant leur preuve de résidence;

CONSIDÉRANT QUE la location des équipements sera à la charge de l'utilisateur au prix régulier et que seuls les tubes du Parc sont autorisés pour la glissade;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Lamoureux, APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE VERSER à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle un montant de 20 220\$, dans le cadre du projet de gratuité pour saison 2023-2024 accordée aux résidents du Canton de Hemmingford. Cette dépense est financée par le surplus non affecté provenant en partie de l'aide financière

du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le contexte de la pandémie de la Covid-19.

2023-12-192 SOUTIEN FINANCIER, PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DU LOCAL POUR LE DOMAINE DES SALAMANDRES

CONSIDÉRANT QUE le Domaine des Salamandres est une entreprise locale établie depuis 2010;

CONSIDÉRANT QUE le vignoble est en activité depuis 2008 et a bâti une réputation au fil des années dans le domaine vinicole au Québec ainsi qu'à l'internationale, en gagnant plusieurs distinctions;

CONSIDÉRANT QUE l'agro-tourisme s'est développé comme une marque sur notre territoire en accueillant de plus en plus de visiteurs de l'extérieur;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'excavations ont été faits en octobre 2023 pour permettre un agrandissement afin de maximiser l'espace et répondre à la demande croissante des produits offerts;

POUR CES CONSIDÉRATIONS,
il est proposé par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'OCTROYER un appui financier de 3 500\$ financée par le budget 2023 pour l'aide aux entreprises locales.

RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, D'INSPECTION MUNICIPALE EN AMÉNAGEMENT ET DES INCENDIES

CORRESPONDANCE

PÉRIODE DES QUESTIONS

2023-12-193 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYER par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la séance soit levée 20h16

Lucien Bouchard
Maire

Sylvie Dubuc
Directrice générale greffière-trésorière

Je, Lucien Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS : La directrice générale, Greffière-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus.

2023-12-182 2023-12-189 2023-12-191 2023-12-192

